



Métiers du Commerce de Détail Alimentaire Spécialisé

Formulaire d'éligibilité

Dispositif exceptionnel « INCENDIES ETE 2026 »

UN FORMULAIRE A REMPLIR PAR ENTREPRISE

Le dépôt d'un formulaire ne vaut pas acceptation immédiate de la demande d'aide au titre du dispositif.

COMMENT BENEFICIER DE L'AIDE PREVUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL INCENDIES ETE 2026 ?

Pour bénéficier d'une aide au titre du dispositif exceptionnel « INCENDIES ETE 2026 », votre demande doit répondre aux conditions d'éligibilité fixées par les partenaires sociaux de la branche, dans le cadre du fonds de promotion relatif aux actions de solidarité et de prévention de la branche des Métiers du Commerce de Détail Alimentaire Spécialisé.

- Être une entreprise adhérente au régime conventionnel de santé et/ou prévoyance de la branche des Métiers du Commerce de Détail Alimentaire Spécialisé (IDCC 3237) auprès de l'APGIS
- Se situer dans une des villes sinistrées ou évacuées concernées par un des incendies majeurs de cet été 2026 - liste des villes en annexe

Merci de remplir le formulaire d'éligibilité (ci-après) accompagné des justificatifs demandés et de l'envoyer via votre espace entreprise ou à l'adresse suivante, sous pli confidentiel à :

**Apgis Solidarité
12 rue Massue
94684 Vincennes cedex**

Ou par mail :

apgissolidarite@apgis.com

Date limite de retour des dossiers : 30 septembre 2026

Si vous remplissez les critères d'éligibilité, le paiement sera effectué par virement sur le compte bancaire de l'entreprise adhérente, dans la limite des ressources disponibles dans le fonds de promotion.

En cas de refus, vous recevrez un courrier ou un mail vous précisant les raisons du rejet.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter au **01.49.57.45.30** ou par mail à l'adresse suivante : hds@apgis.com

MERCI DE COMPLETER CE FORMULAIRE EN MAJUSCULE ET COCHER LES CASES APPROPRIÉES. TOUT FORMULAIRE PARTIELLEMENT REMPLI RETARDERA LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE D'OUVERTURE DE DROITS AU DISPOSITIF INCENDIES ETE 2026.

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise adhérente :

Adresse du siège social :

Code Postal :Ville :

Numéro de Siren : Code NAF :

Représentant légal :

Titre : ☐ M. ☐ Mme

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de

Email :

2. PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

- ☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant, ainsi que tout justificatif habilitant ce dernier à agir au nom de l'entreprise adhérente
- ☐ Copie d'extrait de K-BIS datant de moins de 3 mois
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☐ Le présent formulaire rempli dans son intégralité daté, signé et précédé de la mention « lu et approuvé ».

Il est de votre responsabilité de garder tous les justificatifs originaux lorsque vous nous envoyez des copies.

3. PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES A L'EGARD DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Finalité des traitements de données

L'ensemble des traitements de données est nécessaire à l'étude, l'exécution et la gestion de la demande du Bénéficiaire au titre du **dispositif exceptionnel « INCENDIES ETE 2026 »**.

En conséquence, sauf mention particulière, le recueil des données du Bénéficiaire présente un caractère obligatoire au titre de l'exécution de cette demande.

L'enregistrement des appels téléphoniques a pour finalité l'amélioration du service proposé et la formation du personnel.

Destinataires des données à caractère personnel

Les données du Bénéficiaire sont destinées à l'APGIS, responsable des traitements qui met en œuvre des dispositifs permettant d'en préserver la confidentialité. Ces données ne seront jamais utilisées à des fins de prospection ou d'inscription à des listes de diffusion, ni vendues à des tiers à des fins de démarchage. Elles peuvent être transmises, dans la limite de leurs attributions respectives et suivant les finalités aux personnels de l'Institution ainsi que le cas échéant, aux partenaires et sous-traitants.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel du Bénéficiaire sont conservées selon des durées variables en fonction des finalités susvisées. En tout état de cause, ces durées de conservation respectent les obligations légales de l'Institution ainsi que les délais de prescription légale applicables.

Les droits des Bénéficiaires

Le Bénéficiaire dispose d'un droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, et de décider du sort de ses données post-mortem. Il dispose également d'un droit de s'opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont ils font l'objet et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites fixées par la loi. Il dispose enfin de la possibilité de s'opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale. Il peut à tout moment s'opposer à l'enregistrement des échanges téléphoniques avec l'Institution en informant l'Institution au début de l'appel téléphonique. Le bénéficiaire peut exercer l'ensemble de ses droits, en justifiant de son identité, en contactant le délégué à la protection des données de l'APGIS à l'adresse suivante : Par mail : dpo@apgis.com ou Par courrier à : APGIS – cellule Protection des données personnelles 12 rue Massue - 94684 Vincennes Cedex.

L'APGIS dispose d'un délai d'un mois pour répondre. En cas de demande complexe ou d'un nombre important de demandes, ce délai pourra être porté à deux mois.

Il peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude et la complétude des renseignements donnés dans ce formulaire qui serviront de base à l'attribution d'une aide financière éventuelle.

Votre demande est à adresser, au plus tard le 30 septembre 2026, via votre espace entreprise
www.apgis.com

par mail à apgissolidarite@apgis.com

ou par courrier sous pli confidentiel à :

Apgis Solidarité

12 rue Massue 94684 Vincennes cedex

Tout dossier mal orienté retardera le traitement de votre demande d'ouverture de droits au présent dispositif.

Date et Signature du représentant légal de
l'entreprise – précédées de la mention « Lu et
Approuvé »

ANNEXE : liste des villes permettant l'éligibilité à une aide exceptionnelle « INCENDIES ETE 2026) : cette liste est susceptible d'évolution en fonction des évènements) :

CP	Ville
33005	Andernos-les-Bains
33114	Le Barp
33127	Martignas-sur-Jalle ;
33127	Saint-Jean-d'Illac
33138	Lanton
33160	Saint-Aubin-de-Médoc
33160	Saint-Médard-en-Jalles
33160	Salaunes
33180	Vertheuil
33185	Le Haillan
33320	Eysines
33380	Biganos
33380	Marcheprime
33380	Mios ;
33480	Sainte Hélène
33610	Cestas
33680	LE PORGE
33680	Le Temple
33680	Saumos
33700	Mérignac
33740	Arès
33950	Lège-Cap-Ferret
33980	Audenge
40160	Parentis en Born
40460	Sanguinet
40600	Biscarrosse
83119	Brue-Auriac
83210	Solliès-Pont
83460	Taradeau

83570	Cotignac/Correns/Montfort-sur-Argens
83670	Pontevès/Barjols/Chateauvert
83690	Sillans-la-Cascade